



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LOCATION D'HÉBERGEMENT

1. Les parties au contrat

« Le Client » désigne toute personne qui réserve ou achète un séjour. Seules les personnes majeures peuvent réserver ou acheter un séjour.

« le Vendeur » ou « le prestataire » désigne la SARL du Mas Saint Germain, offrant à la vente des locations sises au Mas Saint-Germain, Villeneuve, 13200 Arles.

2. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet d'assurer la réservation d'un séjour en hébergement au Mas Saint Germain, en gîte ou en chambre d'hôte.

3. Processus de réservation

Le Client est invité à communiquer son vœu de réservation par courrier électronique à l'adresse électronique monique@massaintgermain.com. Une fois la date et le logement entendus entre les parties, le Client reçoit par courrier électronique son contrat, qu'il renvoie signé, de préférence par e-mail sur la même adresse, ou par courrier. Il déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de réservation, ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente en cochant les deux cases de la page 1 du contrat, et est irrévocablement lié. Son acceptation ne pourra être ultérieurement remise en cause.

Le contrat signé reçu par le vendeur, ainsi que la réception des arrhes avant la date indiquée dans le contrat, vaudront confirmation de la commande. Cette confirmation retracera les caractéristiques essentielles de la réservation : nom du gîte, nombre de personnes, prix, dates et durée. Le contenu de cette confirmation de réservation est archivé par le Vendeur. Elle est considérée comme valant preuve du consentement du Client au contrat de réservation et à sa date.

4. Capacité d'hébergement

Le contrat est établi pour une capacité précise de personnes. Si le nombre de vacanciers dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les Clients supplémentaires. Dans ce cas, toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du Client. Le prestataire peut également, dans la mesure de sa capacité, s'organiser pour accueillir les personnes supplémentaires. Dans ce cas, le prestataire communiquera l'augmentation de tarif correspondante, soit en cours de séjour, soit à la fin du séjour s'il n'a pas été prévenu à l'avance et constate que le nombre d'hôtes est supérieur, même temporairement, au nombre prévu dans le contrat. Le client est alors tenu de régler le supplément de coût correspondant en fin de séjour.

5. Animaux domestiques

Le Client ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le Vendeur peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

6. Modalités et moyens de paiement

Les arrhes indiquées sur le contrat sont à régler par virement bancaire vers le RIB stipulé au contrat ou par chèque envoyé par voie postale à l'adresse du Mas Saint-Germain stipulée au contrat.

7. Dates de perception du prix du séjour

Les arrhes, correspondant à 30% du montant du loyer, sont à régler lors de la signature du contrat. Le solde est dû 30 jours avant le début du séjour : à cette échéance, le Client sera invité par courrier électronique à régler cette somme. Pour les réservations réalisées moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour sera exigée lors de la conclusion du contrat.

8. Prix

Les prix sont indiqués dans le contrat en accord avec le descriptif du site internet et correspondent au coût global de la location du gîte ou de la chambre pour la durée qui figure au contrat.

9. Paiement des charges

La taxe de séjour est incluse dans le prix de la location. Il s'agit d'un impôt local que le prestataire reverse ensuite au Trésor Public.

En fin de séjour, le Client doit acquitter sur place, auprès du Vendeur, les activités éventuellement réalisées sur place (activités équestres notamment) ainsi que les éventuelles consommations de denrées disponibles sur place à la vente. Le règlement se fait en espèces ou chèque, l'établissement n'étant pas équipé pour les règlements par carte bancaire.

10. Arrivée et départ

Les dates de location stipulées au contrat sont entendues du premier jour à 16 heures au dernier jour à 10 heures pour les gîtes et à 11 heures pour les chambres.

En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Vendeur, dont le numéro de téléphone figure au contrat.

11. Absence de rétractation

Le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L221-28-12 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

12. Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par courrier électronique. Le remboursement est effectué comme suit :

- Annulation jusqu'au 21^{ème} jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu le montant de l'acompte correspondant à 25% du montant du loyer et le solde sera remboursé.
- Annulation entre le 20^{ème} et le 8^{ème} jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 50% du montant du loyer.
- Annulation entre le 7^{ème} et le 2^{ème} jour inclus avant le début du séjour : il sera retenu 75% du montant du loyer.
- Annulation la veille ou le jour d'arrivée initialement prévu au contrat ou non-présentation : il ne sera procédé à aucun remboursement.

13. Interruption du séjour

En cas d'interruption du séjour par le Client, il ne sera procédé à aucun remboursement sauf si le motif d'interruption correspond à un cas de force majeure (décès d'un proche, catastrophe naturelle sur le lieu de la résidence principale, mesures de crise sanitaire...).

14. Annulation du fait du Vendeur

Le Vendeur ne peut pas annuler le séjour sauf en cas de force majeure (catastrophe naturelle sur les lieux, mesures de crise sanitaire interdisant l'accueil du public...). Dans un tel cas, si avant le début du séjour, le Vendeur annule ce séjour, il doit en informer le Client par courrier électronique. Le Client sera remboursé immédiatement et sans pénalité de l'intégralité des sommes versées.

15. Modification d'un élément substantiel

Si avant la date prévue du début du séjour, le Vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, le Client peut, après en avoir été informé par le Vendeur par courrier électronique :

- Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées
- Soit accepter la modification proposée par le Vendeur : un avenant au contrat précisant les modifications est alors signé par les parties. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le Client et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au Client avant le début de son séjour.

16. Empêchement pour le vendeur de fournir en cours de séjour les prestations prévues au contrat

Si en cours de séjour, le Vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir les services prévus au contrat, le Vendeur peut proposer au Client un séjour de remplacement en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si le séjour accepté par le Client est de qualité inférieure, le Vendeur lui remboursera la différence de prix avant la fin de son séjour. Si le Vendeur ne peut proposer de séjour de remplacement ou si celui-ci est refusé par le Client, le Vendeur réglera au Client une somme correspondant au montant du loyer calculé au prorata du nombre de jours restant à courir jusqu'au terme initial du séjour, ainsi qu'une indemnité de même montant en réparation du préjudice.

17. Responsabilité du client

Il appartient au Client de vérifier que les informations fournies à la réservation, ou à tout autre moment, sont exactes et complètes. Les coordonnées communiquées doivent permettre au Client de recevoir la confirmation de la réservation et toute autre information envoyée par le Vendeur.

18. Responsabilité du vendeur

Le Vendeur répond devant le Client de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour.

19. Assurances

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

20. Preuve

Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste commise par le Vendeur, les données conservées dans le système d'information du Vendeur ont force probante quant aux commandes passées. Les données sur support informatique ou électronique conservées par le Vendeur constituent des preuves. Si elles sont produites comme moyen de preuve par le Vendeur dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

21. Réclamations et règlement des litiges

Toute réclamation doit être adressée au Vendeur par courrier électronique dans les meilleurs délais.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute réservation d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une dette antérieure.

22. Usage de la langue française et primauté du français

Conformément à la loi 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur le site internet à destination de la clientèle française et francophone, sont rédigées en langue française. Une traduction en langue étrangère du site est accessible. Les parties conviennent que la version en langue française prime sur toutes les traductions rédigées dans une autre langue.

23. Territorialité de la législation applicable et des compétences juridictionnelles

Les parties conviennent que le présent contrat est régi par la loi française y compris en ce qui concerne la définition des compétences juridictionnelles.

24. Protection des données personnelles

Les données personnelles confiées par le Client en réservant un séjour servent à contractualiser la réservation. Ces données sont confidentielles et protégées. Le Vendeur s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité de ces données personnelles. Le Vendeur s'engage à ne pas vendre ou céder ces données à des tiers. Le Client garde le contrôle de ses données personnelles. Il peut y accéder par simple demande, les mettre à jour, les supprimer ou demander à ce qu'elles lui soient restituées, en conformité avec la législation européenne RGPD.